Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-12
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 5 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 **Nbre de membres présents : 27**	**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Philippe CURIE. Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR *Mme Martine MICHAUD et M Daniel FERNANDES sortent pour le vote de ce point.*
Nbre de suffrages exprimés : 30	**Excusés :** Mme. PARROT. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA **Absents :** Valère NEDEY. **Pouvoirs :** Catherine PARROT pouvoir à Denis NEDEZ Jean-François HEIL pouvoir à Stéphanie BOURQUIN Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 26 février 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard PATEREK ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 janvier dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250305-2025-12-DE
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025

SUBVENTION 2025 AU COMITE DES FETES

.../...

MIS EN LIGNE LE 11/03/2025

Extrait du registre des délibérations n°2025-12

SUBVENTION 2025 AU COMITE DES FETES DE VALENTIGNEY

Monsieur le Maire rappelle que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante sur l'exercice 2025 :

Imputation	Association	Subvention 2024	Subvention 2025	Décision du Conseil Municipal
65748.025	Comité des fêtes	1 000.00 €	1 500.00 €	**UNANIMITE** (, Mmes Martine MICHAUD, Daniel FERNANDES sortent pour le vote de ce point)
TOTAL		**1 500,00 €**	**1 500.00 €**	

- **DIT** que la présente délibération sera :
  - **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
  - **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
  - **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

MAIRIE DE VALENTIGNEY 25 Direction générale

Philippe GAUTIER